

CONSEIL MUNICIPAL LE VAL DE GUEBLANGE
Compte-rendu de la séance ordinaire du 17-06-2021

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2021

2. AFFAIRES FINANCIERES :

2.1 Adoption du référentiel M57 pour application au 1^{er} janvier 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nomenclature budgétaire et comptable 57, le règlement budgétaire et financier, et autorise le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature et signer tout document correspondant .

2.2 Demande de fonds de concours CASC

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande d'un fonds de concours à la CASC en vue de participer au financement des projets ci-après et autorise le maire à signer tout acte afférent à cette demande :

- Mise en place de BSO à la nouvelle mairie, adaptation du réseau électrique et installation de mâts de pavoisement, à hauteur de 4 267,69 € HT
- Réfection des toitures de la nef et du clocher de l'Eglise Saint Pierre : 32 915,20 € HT
- Restauration et préservation de la maison à pans de bois – phase 2 : 13 028,00 € HT
- Travaux d'optimisation de l'éclairage public sur la totalité du territoire de la commune du Val de Guéblange à : 15 595,50 € HT
- Installations funéraires au columbarium : 6 026,00 € HT
- Remplacement de poteaux incendie et déplacement pour mise aux normes du PI : 5 179,50 € HT

2.3 Convention entre la commune du Val de Guéblange et la commune de Hazembourg pour participation financière au fonctionnement de l'école, du ramassage scolaire et de périscolaire 2019-2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention entre les communes Le Val de Guéblange et Hazembourg pour sa participation financière au fonctionnement de l'écoles, du ramassage et du périscolaire à hauteur de :

- ➔ Fonctionnement du groupe scolaire année civile 2019 et 2020 : 6 218,92 €
- ➔ Fonctionnement de l'accueil du midi année scolaire 2019/2020 : 1 322,47 €

2.4 Travaux de mise en sécurité du coffret électrique des cloches : convention avec la Fabrique de l'Eglise

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le Conseil de Fabrique concernant la mise en sécurité électrique des cloches de l'église pour une participation à hauteur de 2 298,33 € HT.

2.5 Subventions aux associations locales : tableau de répartition

Sous la Présidence de Raymond BOUSCHBACHER, le conseil municipal décide à l'unanimité, la répartition des subventions allouées aux associations, en prenant en compte les animations organisées par celles-ci et leur implication dans la vie municipale :

ASSOCIATION	MONTANT DE SUBVENTION 2021 ALLOUE
LA BOULE AU VAL	360,00 €
AS FOOT LE VAL	1 628,70 €
FOYER JOLIVAL	617,18 €
AMICALE DES POMPIERS	796,95 €
VELO CLUB DU VAL DE GUEBLANGE	360,00 €
LES AMIS DE LA MAISON DE LEO	677,18 €
Total	4 500,00 €

2.6 Demande de subvention de l'association française au premier répondant (géolocalisation et alerte des personnes formées aux premiers secours)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 100 € à cette association et autorise le maire à signer tout document correspondant.

3. URBANISME

3.1 Convention tripartite EPFGE – CASC – COMMUNE site de la Scierie Parqueterie

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'acceptation des termes de l'avenant à la convention foncière tripartite entre l'EPFGE, la CASC et la Commune du VAL DE GUEBLANGE concernant le projet de requalification de l'ancienne scierie-parqueterie lorraine et autorise la maire à signer la convention et tout document afférent.

3.2 Engagement communal sur chemins ruraux et sentiers communaux à inscrire au PDIPR (Plan Interdépartemental des Itinéraires Pédestres et Randonnées)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents cartographiques présentés, adopte à l'unanimité, l'engagement communal sur chemins ruraux et sentiers communaux à inscrire au PDIPR et autorise le Maire à signer la ou les conventions de balisage ainsi que tout document afférent.

4. SOCIAL

4.1 Désignation des représentants de la commune au sein d'un comité inter-associations (CIA) à créer

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la désignation des représentants de la commune au sein d'un comité inter-associations à créer, dont les 6 membres de la commune seront : Sonia BUR, Angélique HENNEQUI, Dorothee GUYON, Thierry HUARD, Yves CHAMPAGNE et Raymond BOUSCHBACHER.

5. PERSONNEL

5.1 Actualisation de l'état des Effectifs communaux

Plusieurs contrats à durée déterminée des agents communaux sont arrivés à échéance et des contrats pour accroissement d'activité ont été créés. Il convient par conséquent de recruter certains personnels, dans la limite des crédits inscrits au budget. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer tout document afférent.

5.2 Convention avec le Centre de Gestion de la Moselle (CDG) sur les prestations proposées en ressources humaines

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de convention avec le CDG sur les prestations proposées en ressources humaines (droit statutaire, sécurité, santé au travail...) et autorise le Maire à signer tout document afférent.

6. COMPTES-RENDUS DE DELEGATIONS

6.1 Le Maire rend compte des renoncations à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) FLORIMO/SCI ST PAUL - (DIA) DRY/MELIN-BOEHM - (DIA) GERARD/JARDINE - (DIA) SCHROEDER/ETIENNE - (DIA) BATI ISOJE SAS /SPIELMANN

6.2 Requête de M RIGAUX devant le Tribunal administratif

Suite à requête déposée devant le Tribunal Administratif, le Maire a sollicité le concours de l'assurance protection juridique CIADE pour représentation de la commune. Le Conseil municipal approuve la démarche du Maire.

7. COMMUNICATIONS

Les points suivants ont été abordés : sécurité routière, demande d'aménagement de voirie, demande d'acquisition de terrain communal, compte-rendu de la visite des élus sur les sites de l'As le Val et La Boule au Val, Programme national PONTS dans le cadre de France Relance

Organisation des permanences en Mairie pendant les deux semaines de stage théorique de la secrétaire (semaines 25 et 27)

Deux permanences seront assurées par semaine : les mardis de 9h à 12h et les vendredis de 14h à 16h par les élus.